

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE PERMISSION DE VOIRIE POUR AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX ET
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 2024/09/140

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par la société GINGER CEBTP, 53 rue Jean Zay 69800 Saint Priest en vue de procéder à des travaux de sondages géotechnique de la digue du chemin de Payre 07250 Le Pouzin, du 30 septembre 2024 au 25 octobre 2024 ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Dans la période du 30 septembre 2024 au 25 octobre 2024, l'entreprise GINGER CEBTP est autorisée à occuper l'emprise du chemin de Payre pour des travaux de sondage géotechnique de la digue du chemin de Payre.

ARTICLE 2 : En fonction des impératifs de travaux les mesures suivantes seront mises en place :
-Fermeture de la circulation.
-Déviation de la viarhônna.

ARTICLE 3 : Une signalisation règlementaire sera mise en place par les soins et charge de l'entreprise GINGER CEBTP.

ARTICLE 4 : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 23 septembre 2024.

Le Maire,

Christophe VIGNAL



Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

-  VIARHONN VARS LE SUO
-  VIARHONN VARS LE SUO
-  DEVIATION
-  ROUTE BARRÉE SAUF RIVERAINS
-  ROUTE BARRÉE

700 m



Google Earth

Image © 2024 Airbus



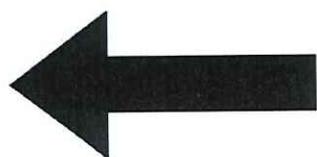
ITINERAIRE PROVISOIRE

NORD } SUD



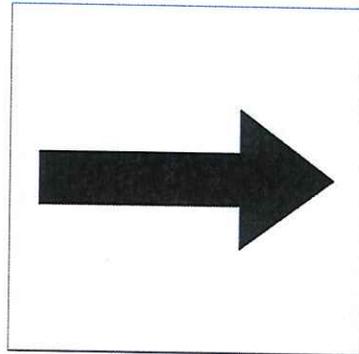
ITINERAIRE PROVISOIRE

NORD } SUD



ITINERAIRE PROVISOIRE

SUD } NORD



ITINERAIRE PROVISOIRE

SUD } NORD

